

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**CHARGÉ DE FONCTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant que madame Lucie Boumaza, sage-femme hors classe est affectée au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental de la protection maternelle infantile – mission planification éducation familiale pour y exercer les fonctions de chef de mission, à compter du 2 avril 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Madame Lucie Boumaza, sage-femme hors classe exercera les fonctions de chef de mission au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental de la protection maternelle infantile – mission planification éducation familiale, à compter du 2 avril 2024.

**Article 2 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 16 avril 2024  
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par  
Caroline MEZIERE  
Directrice des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20240416-RH176030424A-AI  
Date de télétransmission : 23/04/2024  
Date de réception préfecture : 23/04/2024